

## **Troisième contribution**

*Papa Youga Dieng*

### **Gouvernance en TICE, Déploiement des TICE**

#### **Q1 A quel niveau concret se situe l'engagement des autorités en matière de TICE?**

##### **Priorité pour le développement des TIC au niveau gouvernemental :**

Les documents gouvernementaux suivants place le développement de l'utilisation des TIC au rang de priorité nationale :

- IX ème Plan de Développement Economique et Social (1996-2002),
- le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (2002),
- Politique Nationale de Bonne Gouvernance (2002),
- Discours Politique générale du Premier Ministre en 2004.

##### **Mise en place de structures nationales :**

- Agence de Régulation des Télécommunications et de la Poste, rédaction du Code des télécommunications en 2001
- Agence De l'Informatique de l'Etat, Intranet Gouvernemental en 2004

##### **Dans l'éducation :**

Les éléments qui indiquent niveau d'engagement des autorités sont :

- les déclaration du Président de la République, qui est un partisan de l'intensification de l'utilisation des TIC, avec des promesses d'équipement massif des établissements
- La développement du Schéma Directeur Informatique dans la première phase du PDEF mais il s'agissait de travailler sur l'informatisation des structures administratives
- partenariats entre le Ministère de l'Education et le secteur privé (SONATEL, CISCO, Microsoft, etc.),
- Séminaire National sur les TICE (2005)

#### **Q2 Quelles sont les priorités affichées ? Y-a-t-il un plan d'ensemble reliant le technologique/infrastructures, l'administratif/gestion et le pédagogique dans le domaine des TICE ?**

Les priorités déclarées concernent l'équipement massif d'établissements scolaires et favoriser le développement des usages pédagogiques et pour l'administration scolaire.

Il n y a pas de plan fédérateur.

#### **Q3 Qui sont les décideurs au niveau régional et local, quel est leur statut, quelles directives ont-ils reçu, quelle est la pérennité des offres, quelles sont les contreparties ? Les partenaires ont-ils un droit de regard ? Comment décliner ces partenariats tant au niveau national qu'au niveau local ?**

L'éducation est une compétence transférée aux collectivités locales : le conseil régional s'occupe de l'enseignement secondaire et la mairie ou la communauté rurale est responsable l'enseignement de base. Théoriquement les collectivités locales sont décideurs au niveau local. Leur intervention reste timide, elle se limite à l'équipement de quelques établissements. Il n y a pas de plan d'intégration

des TICE au niveau local.

Au niveau national, les décideurs sont les directeurs d'enseignement, les partenaires (secteur privé, coopération bilatérale).

On distingue plusieurs types de partenariat :

- **local direct** – un établissement scolaire du Sénégal établit une relation directe avec un autre établissement européen. En général le partenaire sénégalais reçoit du matériel et la visite (élèves et professeurs) d'une délégation de l'établissement étranger.
- **Local indirect** – par exemple la mairie a un partenaire étranger (collectivité local ou privée) équipe un établissement de sa localité et/ou organise des échanges entre des établissements scolaire. Exemple la mairie de Fatick a mis en place un centre de ressources sur la base d'un partenariat avec Veolia et HP.
- **National bilatérale** – Signature de convention de financement entre le gouvernement et un état ou une institution de financement pour la mise en oeuvre d'un projet national sur les TICE. Projet PAEM/CLASS (USAID), Qualité (Coopération française)
- **National privé** – Signature d'un protocole d'accord entre le Ministères de l'Education et une société privée pour une réduction des coûts. Exemples : protocole d'accord avec la SONATEL pour faire baisser les coût de connexion Internet de moitié pour les établissements scolaires et universitaires.

En réalité les véritables décideurs sont les partenaires et ONG du fait qu'ils agissent directement avec leurs propres moyens selon leur règles.

**Q4 Quels sont les obstacles à contourner pour qu'un programme initié par telle ou telle aide puisse être soutenu ou poursuivi par une autre aide ou émarger au budget national ?**

Personnellement, j'ai l'impression que les partenaires se font la guerre, ils ne collaborent pas. Chacun essaie tout simplement de bien médiatiser ses actions. Ce qui est un facteur de non efficacité de leurs actions. Les obstacles à surmonter :

- faire collaborer les partenaires
- inscrire l'action du partenaire dans une structure opérationnelle nationales

**Q5 Existe-il une forme de partenariat meilleure qu'une autre ?**

Le partenariat doit mettre en valeur les compétences locales.

**Q6 Quelles solutions validées ou suggestions proposées pour une pérennisation et une intégration durable des projets et expérimentations TICE**

Faire de sorte que les projets et expérimentations soient des réponses à des demandes formulées par des structures locales TICE.

**Q7 Des études financières ont-elles été faites pour estimer le coût et la « rentabilité » des TICE ?**

Non.

**Q8 Comment donner une cohérence à l'ensemble des initiatives TICE dans les établissements d'enseignement, du primaire au supérieur ?**

- Rédiger une politique nationale TICE
- Mettre en place une structure nationale chargée d'assurer la cohérence des actions
- Créer des cadres d'échanges et d'informations.

**Q9 Existe-il dans le domaine des TICE des initiatives transnationales impliquant échanges, mutualisations ou travail collaboratif inter-pays ?**

**Q10 Y-a-t-il une promotion et un transfert des dispositifs pertinents en matière de TICE ?**

### **Acteurs et actions**

**Q11 La formation des formateurs en EDAL est-elle opérationnelle ? Comment ?  
la formation des enseignants intègre-t-elle une dimension TICE ?**

La formation en EADL est timide.

La formation initiale des enseignants du primaire n'intègre que la dimension technique relative à l'utilisation de la bureautique. Dans certaines Ecoles de Formation d'Instituteurs, la formation est externalisée et réalisée par un informaticien.

**Q12 Quelles sont les conséquences de « l'importation » de formations ou de contenus de formation sur les acteurs de l'enseignement supérieur ? Quel pourcentage représentent-ils dans le paysage national ? majoritaire ou très minoritaire ?**

La conséquence pourrait être une stérilisation des initiatives de développement de contenus locaux mais il me semble important d'importer de manière raisonnée des formations et des contenus.

**Q13 Quelle est l'accessibilité des salles de ressources multimédia au sein des universités ou des organismes de formation professionnels ? Pour les étudiants ? Pour les enseignants ?**

Très bonne.

**Q14 Quel est l'impact des TICE sur la communauté éducative ?**

Elargissement de l'accès au contenu pédagogique.

**Q15 La mise en ligne des cours et des ressources est-elle encouragée ? Comment ? (aspects incitatifs, réglementaires,...)**

Timidement encouragée par la mise en place d'un concours sur le développement de contenus, avec l'appui de Microsoft.

**Q16 Des initiatives dans le domaine de la formation professionnelle sont-elles à relever ?**

## Formation à distance

Q17 Les technologies audio-visuelles (radio/television) ont-elle été abandonnées ? Pourquoi ?

**Q18 Quelle est l'évolution des pratiques liées à Internet chez les apprenants ? Chez les formateurs ? dans le contexte économique national ?**

Chez les apprenants, l'évolution concerne les usages hors éducation des nouveaux outils (Skype, MSN, chat, blog, etc.) mais ont note aussi la documentation (préparation d'exposés) et la réalisation d'exercices ([www.examen.sn](http://www.examen.sn) et autres sites étranger du domaine).

Chez les formateurs on note en général des usages hors de la classe : documentation, rédaction de séries d'exercices, photocopies.

Le Sénégal compte en 2005 18 028 abonnés ADSL, 81% du total des abonnés Internet. La moitié des abonnés ADSL sont résidentiels. Ce qui montre une pénétration croissante d'Internet dans les ménages. Un des facteurs de cet engouement serait lié à la baisse des prix de l'Internet. Abonnement mensuel SONATEL en FCFA : 512 Kbs (19 900), 1024 (51 200 FCFA), 2048 (96 000 CFA). Réduction de 50% pour l'éducation.

Q19 Au sein des établissements universitaires, quels sont les publics touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

Q20 En dehors des établissements, quels sont les étudiants touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

**Q21 La formation des enseignants est-elle concernée par la formation à distance**

Oui, on note le développement de formations destinées au vacataires par la FASTEF (ex ENS), la Faculté de Lettres et Sciences Humaines en partenariat avec la Structure de Formation Continue des professeurs et le RESAFAD/Sénégal.

**Q22 Y a-t-il une émulation ou une concurrence entre les établissements de formation publics et privés sur ce domaine de la FAD et des TICE ?**

Je peux pas me prononcer sur cette question car il me semble les établissements n'intègrent pas suffisamment les TICE et la FAD.